

**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU DIALOGUE
ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
DU CONGO ET LA SOCIETE CIVILE CONGOLAISE
SUR L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE
DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES (L'ITIE)
ET LE PROCESSUS DE KIMBERLEY**

Brazzaville le 25 Mai 2007

PRÉAMBULE

Le dialogue entre le Gouvernement de la République du Congo et la Société Civile Congolaise, s'est tenu à Brazzaville le vendredi 25 mai 2007 à l'Hôtel Méridien, conformément aux dispositions pertinentes des articles 6, 7, 8 et 9 de l'Accord de Cotonou, des principes et critères minimum de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives, du contenu du processus de Kimberley, et de la transparence financière.

Le dialogue s'est déroulé dans un climat de partenariat et de franchise en vue de renforcer la transparence et la bonne gouvernance en République du Congo.

La Société Civile et les autres acteurs non étatiques ont librement et utilement participé à ce dialogue.

Le Gouvernement de la République du Congo était représenté par :

1. M. le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Francophonie
2. M. le Ministre d'Etat, Ministre des Hydrocarbures
3. M. le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget
4. M. le Ministre des Mines, des Industries Minières et de la Géologie

5. Mme la Ministre du Commerce, de la Consommation et des Approvisionnements et la Société Civile, par les délégués des plates-formes impliquées dans les domaines de la transparence et de la Gouvernance.

LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Placée sous le patronage du Premier Ministre chargé de la Coordination de l'Action du Gouvernement et des Privatisations qui a donné des orientations fondamentales avant de procéder à l'ouverture des travaux.

Le Ministre des Mines, des Industries Minières et de la Géologie a, dans un discours délivré avant celui du Premier Ministre, circonscrit l'importance de l'événement.

Tout au long des travaux, les participants ont suivi avec un intérêt soutenu les contributions des membres du Gouvernement, du Corps diplomatique et de la Société Civile, ainsi que celle des partenaires au développement.

A l'issue de tous ces échanges fructueux, le Gouvernement et la Société Civile se sont accordés sur les engagements dont voici la teneur :

I. De la Gouvernance

- 1.1. Le Gouvernement de la République, renouvelle son engagement de laisser la Société Civile travailler librement.
- 1.2. Le Gouvernement de la République prend la ferme option d'impliquer la Société Civile dans la préparation des différentes réunions nationales et internationales liées à la gouvernance et à la transparence.
- 1.3. Le Gouvernement s'engage à laisser la Société Civile désigner en toute responsabilité et librement ses représentants aux différents comités chargés du suivi des conventions sur la gestion des ressources naturelles.
- 1.4. Reconnaissant le rôle régalien de l'Etat, la Société Civile prend l'engagement de travailler avec le Gouvernement de la République dans l'esprit du partenariat, sans influence extérieure.
- 1.5. Le Gouvernement et la Société Civile s'engagent à rechercher et à trouver des solutions consensuelles pour la mise en œuvre des dispositions de l'ITIE et du Processus de Kimberley.

- 1.6. Le Gouvernement de la République et la Société Civile prennent l'engagement de mettre en œuvre dans l'esprit de concertation les conclusions des conférences, ainsi que des politiques définies aux niveaux national et international.

II. De la Transparence

- 2.1 Le Gouvernement de la République s'engage à mettre à la disposition du Comité ITIE les résultats définitifs des différentes négociations avec les partenaires dans le domaine des industries extractives.
- 2.2 Le Gouvernement de la République s'engage à promouvoir et consolider la transparence en matière de gestion financière dans les industries extractives.
- 2.3 La Société Civile s'engage à mettre à la disposition du comité ITIE toutes les informations pertinentes sur l'initiative pour la transparence dans les industries extractives et sur le Processus de Kimberley.
- 2.4 Le Gouvernement et la Société Civile s'engagent à mettre en oeuvre des principes et critères minimum de l'ITIE, ainsi que les délibérations du Processus de Kimberley.

III. Du Renforcement des Capacités et du dialogue

- 3.1. Le Gouvernement de la République et la Société Civile s'engagent à promouvoir le renforcement des capacités techniques de la Société Civile en vue de renforcer le partenariat et le suivi des conventions internationales relatives à la transparence et à la bonne gouvernance.
- 3.2. Le Gouvernement de la République et la Société Civile s'engagent à organiser le dialogue structuré dans le cadre du Comité ITIE.
- 3.3. Le dialogue peut se tenir à l'initiative de l'une des parties concernées par les présents engagements.
- 3.4. Les deux parties au dialogue s'engagent à transmettre aux différents partenaires au développement les conclusions, ainsi que l'évaluation de celles-ci.

Fait à Brazzaville le 25 mai 2007